

Démonstration de motos et side-cars anciens
3^{ème} Montée Historique des Pierres Dorées le 3 Septembre 2023

Règlement particulier

1/3

1. **Présentation** : Le Club Motocycliste Beaujolais organise une démonstration en côte de motos et side-cars anciens dénommée :

3^{ème} Montée Historique des Pierres Dorées
69640 Ville-sur-Jarniou Le Saule d'Oingt D116
Dimanche 3 Septembre 2023

Cette épreuve n'est pas une compétition mais une simple démonstration de motos et side-cars anciens sur une route fermée à la circulation. Aucune mesure de temps ne sera effectuée et il n'y aura pas de classement. L'entrée des spectateurs est gratuite.

2. **Véhicules admis** :

3. La montée est ouverte aux motocyclettes et side-car de tourisme ou compétition
L'antériorité de construction est fixée au 31.12.1987

Les motos ou side-car classiques ou d'exceptions, **construit à partir du 01/01/1988** présentant un intérêt technique ou exceptionnel sont admis APRES CONSULTATION ET ACCORD DE L'ORGANISATEUR.

ASSURANCE RC : Chaque véhicule devra **OBLIGATOIREMENT** être assuré R.C. : **SINON L'ASSURANCE RC PROPOSEE PAR L'ORGANISATION - 19 Euros PAR VEHICULE - EST OBLIGATOIRE LORS DE VOTRE INSCRIPTION.**

4. **Participants** :

5. Cette manifestation est ouverte aux pilotes en possession du permis de conduire, et d'une attestation d'assurance Responsabilité Civil valide, **ou de l'assurance RC proposée par l'organisation qui est à prendre lors de l'inscription.**

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Le nombre d'inscription est limité à 150 participants.

6. **Engagement** : Les inscriptions seront closes le **20 Aout 2023** et être envoyée avec le Règlement à :

Michel DUTREMBLE – 61 route de Saint Roch -
69640 VILLE SUR JARNIOUX

RENSEIGNEMENT / Michel DUTREMBLE : 06 85 32 93 10

Toute demande d'inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Une confirmation d'engagements vous sera envoyée par mail

7. Clause d'annulation :

Annulation participation :

Au-delà du **20 Aout 2023** l'annulation de votre participation sera effective après réception d'un certificat médical, d'un justificatif professionnel ou administratif, par courrier postal ou courriel.

Annulation Epreuve :

L'organisateur se réserve le droit d'annulation de l'épreuve en cas de force majeure, intempéries...etc.. Ou autres éléments extérieurs indépendants de sa bonne volonté : - Les couts d'inscription des participants ne seront pas encaissés.

- Aucun frais des participants ne sera pris en charge.- Aucune indemnité ne pourra être demandée.

8. **Accueil** : Dès leur arrivée, les concurrents seront invités à se présenter aux contrôles administratifs et ensuite aux vérifications techniques.

9. **Vérifications administratives** : **Se munir de la confirmation d'engagement, du permis de conduire et de l'attestation responsabilité civil de chaque véhicule.**

10. **Contrôles technique** : Les organisateurs vérifieront le bon fonctionnement des organes de sécurité du véhicule. Ils pourront refuser le départ à une moto ou à un side-car non conforme aux règles de sécurité. Une tenue de sécurité pour les pilotes et passagers est obligatoire : Casque, blouson, pantalon, bottes et gants.

Caméras embarquées uniquement sur le garde boue avant de la moto.

11. Déroulement et Horaires :

12. Les contrôles administratifs et techniques seront ouvert le **Samedi de 14h00 à 17h00** et le **Dimanche de 7h00 à 9h00**,

13. - Dimanche 3 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. -

14. Départ : D116 au Saule d'Oingt.

15.- Arrivée ; D116 Col du Chatou (dit du Chêne)

16. **Attribution des numéros et des séries** : Des numéros sur des plaques de la manifestation fournies par l'organisation vous seront attribués et seront fixées à l'avant sur les véhicules :

Site : www.club-moto-beaujolais.fr – Email : cmbeaujolais@yahoo.fr – Siret : 779 765 700 00025 – APE : 926 C

Maison des Associations sportives – 535 Avenue Saint-Exupéry -BP N° 14 – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

17. Attribution des pastilles collées sur les plaques par l'organisateur, série Bleue, série Rouge, etc.....

18. **Ordre de Départ** :

Le départ sera donné toutes les trente secondes dans l'ordre des séries. Le retour au point de départ se fera à la fin de chaque série, en groupe encadré des véhicules de l'organisation. Départ par série de 50 pilotes en fonction de la pastille de couleur.

19. **Sécurité**

Le C.M.B. a souscrit une assurance couvrant les risques prévus par l'article R331-30 du code du sport et A331.32. Sur le trajet des signaleurs munis de drapeaux réglementaires, de radios, de produits absorbants, de balais et d'extincteurs assureront la sécurité.

Un médecin et de deux ambulances avec équipages seront présents durant la manifestation.

Chaque participant devra tant que possible de munir d'un extincteur poudre de 6kg minimum ou CO2 de 2kg minimum, vérifié et en état de marche.

20. **Réclamations** :

Cette manifestation se déroulant sans classement, aucune réclamation ne sera admise.

Chaque participant devra accepter les décisions des organisateurs.

14 . PARKING PILOTE / ASSISTANCE :

Des WC seront mis à disposition ainsi qu'une citerne d'eau non potable.

L'organisateur ne fournira pas d'électricité et ni internet

Tapis absorbant fortement recommandé lors de la maintenance

Chaque participant est responsable de ses déchets et doit laisser son emplacement propre lors de son départ.

**L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE TOUS PARTICIPANTS AU
COMPORTEMENT RISQUANT DE METTRE EN CAUSE LA SECURITE.**

**Les pilotes devront se conformer aux prescriptions du présent
règlement.**